

# CER GIL ET CHRIS

176 AVENUE ROUGET DE  
L'ISLE  
94400 VITRY SUR SEINE  
TEL : 01 45 73 06 30

Mail:

[cergiletkris@orange.fr](mailto:cergiletkris@orange.fr)

# CER GIL ET CHRIS mac val

2 AVE MAXIMILIEN  
ROBESPIERRE  
94400 VITRY SUR SEINE  
TEL : 01 46 70 72 30

Mail:

[cergiletkris@orange.fr](mailto:cergiletkris@orange.fr)

# CER RÉSEAU

L'association des **Centres d'Education Routière**, forte de plus de **550** enseignes réparties sur l'ensemble du territoire français, est un réseau d'écoles de conduite, créé en **1983** et regroupant des professionnels dont le premier métier est de **former des futurs conducteurs**.

L'objectif principal de CER réseau est de participer activement à l'amélioration de la **sécurité routière** de l'ensemble des usagers de la route, quels que soient leur âge et la nature de leur activité. Les adhérents au réseau des CER sont des **chefs d'entreprise indépendants** qui ont fait le choix de se retrouver sous une même bannière.



# CER RÉSEAU

**21**  
FORMATIONS



**200 000**  
ÉLÈVES / AN



**550**  
CENTRES



**450**  
MOTOS



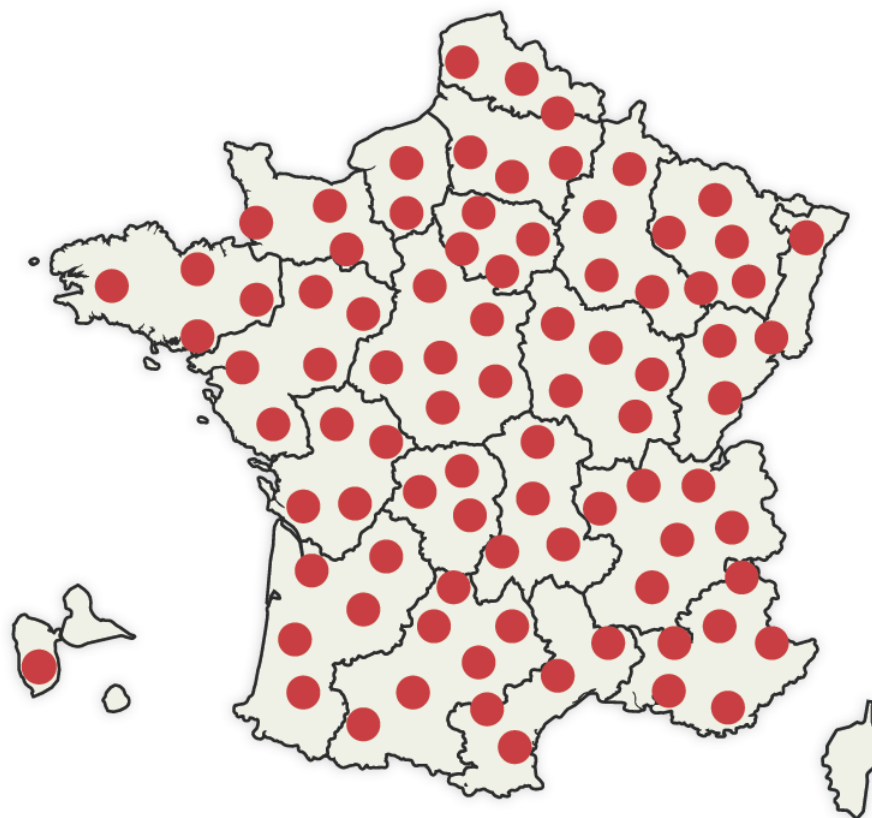
**2 000**  
VOITURES NEUVES



**2 500**  
PROFESSIONNELS



**60**  
POIDS LOURDS



# L'ÉQUIPE DU CER GIL ET CHRIS ET CER GIL ET CHRIS mac val

## CHARGÉ(E) DES RELATIONS AVEC LES ÉLÈVES

**ANNA MISTRETTA**



RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE ET  
ENSEIGNNANTS

**CHRISTINE CHAUVET**  
**ANNA MISTRETTA**



## REFERENT(E) HANDICAP

**ANNA MISTRETTA**



## REFERENT(E) ENTREPRISE

**CHRISTINE CHAUVET**



## NOS ENSEIGNANTS



**Christiane**  
Formations dispensées  
B; AAC; CS  
B automatique



**Thierry**  
Formations dispensées  
B; AAC; CS  
B automatique



**Michel**  
Formations dispensées  
B; AAC; CS  
B automatique



**Thierry**  
Formations dispensées  
B; AAC; CS  
B automatique



**Michaël**  
Formations dispensées  
B; AAC; CS  
B automatique

**#ENJOY DRIVING**

\*LE PLAISIR DE CONDUIRE



**Farid**  
Formations dispensées  
B; AAC; CS  
B automatique



**Philippe**  
Formations dispensées  
B; AAC; CS  
B automatique

# LES ENJEUX DES FORMATIONS AUX PERMIS DE CONDUIRE



## ENJEUX & OBJECTIFS

L'obtention du permis de conduire est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société. Au-delà du **plaisir de conduire**, l'utilisation d'un véhicule est souvent **indispensable** pour les études, le travail ou les loisirs.

**>> ROULER EN SÉCURITÉ EST DONC UNE NÉCESSITÉ POUR TOUS QUELQUE SOIT LE VEHICULE UTILISE.**

L'objectif principal des écoles de conduite du réseau CER est **d'amener tout élève vers la réussite**, en transmettant à chacun la maîtrise de compétences en termes de **savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir**.

Apprendre à conduire est une **démarche éducative exigeante** devant être prise au sérieux et avec assiduité.

## Comment sont évalués vos progrès ?

A l'aide de **grilles de progression** permettant de valider vos acquis !

L'enseignant évalue vos **savoirs comportementaux, techniques et environnementaux** au fil de votre apprentissage.

Des **évaluations** tout au long de votre parcours vous permettront également de **mesurer vos progrès** et ainsi vous présenter aux épreuves du permis de conduire lorsque **l'ensemble des compétences requises seront validées et qu'examen blanc sera effectué**.





# TOUT SAVOIR SUR L'EXAMEN THÉORIQUE DU PERMIS DE CONDUIRE

L'épreuve théorique (ou "code") est obligatoire pour pouvoir se présenter à l'épreuve pratique. Quelle que soit la catégorie de permis visée, cette épreuve est obligatoire.

## **Déroulement**

L'épreuve du Code de la route a été privatisée. Désormais, l'épreuve ne se passe plus en Préfecture avec un inspecteur mais chez l'un des opérateurs privés qui ont l'agrément pour faire passer l'examen. L'examen coûte 30€, dure environ 30 minutes, avec 40 questions dont 4 vidéos, L'épreuve se passe sur tablette ou ordinateur individuel.

Pour s'inscrire à l'examen, il suffit d'avoir un numéro NEPH valide, qui vous est fourni lors de l'enregistrement de votre dossier sur l'ANTS.

## **Obtention du "code"**

Les candidats sont reçus à l'examen à partir de 35 bonnes réponses sur 40 questions.

## **CRITÈRES D'ÉVALUATION**

### **Validité**

La réussite au "code" est valable pendant cinq ans et permet de se présenter au maximum cinq fois aux épreuves pratiques. Un candidat déjà titulaire d'une catégorie du permis de conduire est dispensé de se présenter à cette épreuve pendant cinq ans à compter de la date de réussite à l'épreuve en circulation, toujours dans la limite de cinq présentations aux épreuves pratiques.

### **Des règles à connaître tout au long de la vie**

La connaissance des règles de sécurité est une condition nécessaire pour votre sécurité mais aussi celle des autres usagers de la route. Le Code de la route doit être connu non seulement pour l'examen mais également être retenu et appliqué tout au long de la vie du conducteur, c'est l'assurance d'une meilleure sécurité pour tous sur les routes.

La routine de la conduite, le temps écoulé depuis la formation au permis, mais également des modifications du Code de la route peuvent contribuer à oublier ou méconnaître certaines règles. Chacun est encouragé à se former tout au long de sa vie pour rester un conducteur exemplaire.



# TOUT SAVOIR SUR L'EXAMEN PRATIQUE DU PERMIS DE CONDUIRE

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : **l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.**

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des **textes réglementaires et instructions précises** qui en fixent les modalités. L'épreuve dure 32 minutes,

Cette évaluation consiste en un **bilan des compétences** nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une **conduite en sécurité**, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à **valoriser vos acquis comportementaux** plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un **inventaire des points positifs et des points négatifs** restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une **grille d'évaluation.**

Votre école de conduite vous accompagne à l'examen et l'enseignant de la conduite est présent à l'arrière du véhicule.

## CRITÈRES D'ÉVALUATION



- Réaliser un parcours empruntant des **voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier.**
- **Suivre un itinéraire** ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de **manière autonome**, pendant une durée globale d'environ cinq minutes.
- Réaliser **2 manœuvres.**
- Procéder à la **vérification d'un élément technique** à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule et répondre à une **question en lien avec la sécurité routière** et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours.
- Appliquer les **règles du code de la route**, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs.
- Adapter votre conduite dans un souci **d'économie de carburant** et de **limitation de rejet de gaz à effet de serre.**
- Faire preuve de **courtoisie** envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.





# POST-PERMIS CONDUCTEURS NOVICES

## LE PROGRAMME

La matinée: Questionnaire d'autoévaluation et perception des risques. **L'objectif de la matinée vise à améliorer la compréhension et la gestion des situations de conduite complexes.**

L'après-midi: la mobilité sous divers aspects. **Le but de cette session : rendre tout déplacement plus sûr et plus citoyen par des choix de mobilité responsables.**

La formation fini par un bilan au cours duquel l'élève s'engage oralement à adopter une conduite responsable.

## L'AVANTAGE?

**La réduction de la période probatoire :**

- Tous vos points en 2 ans au lieu de 3 après une formation traditionnelle
- 12 points en 1 an et demi au lieu de 2 en AAC

## LES CONDITIONS

- Avoir **obtenu le permis AUTO** ou **MOTO** depuis **6 à 12 mois**
- le conducteur ne doit avoir commis aucune infraction donnant lieu à retrait de points
- attestation de suivi de cette **formation complémentaire**
- Cette **formation** est dispensée par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner
- Durée de la formation: 7 heures
- Effectif de la formation: 6 à 12 personnes





# TOUT SAVOIR SUR L'ÉVALUATION DE DÉPART

**Durée :**  
Entre 45 min  
et 1h00

## LES OBJECTIFS

L'évaluation de départ permet d'**estimer** le **nombre d'heures** dont l'élève aura besoin pour obtenir son permis de conduire dans les meilleures conditions d'apprentissage, et ainsi qu'une proposition chiffrée

## LE MOYEN UTILISÉ



### **SIMULATEUR**

Evaluation réalisée sur rendez-vous

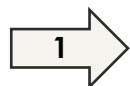
## LES COMPÉTENCES EVALUÉES

- vos **prérequis** en matière de **connaissances des règles du code de la route** et en matière de conduite d'un véhicule ;
- vos expériences vécues en tant qu'usager de la route ;
- vos compétences et aptitudes en terme de départ/arrêt, manipulation du volant, compréhension, mémoire, trajectoire, observation, regard, temps de réaction, perception et champs visuel, émotivité.
- vos **motivations (attitudes à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité routière)**

# PARCOURS DE FORMATION PERSONNALISÉ

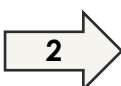
## RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DE L'ÉLÈVE

Nom : .....  
Prénom : .....  
Type de permis : .....

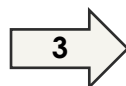


Evaluation de départ:

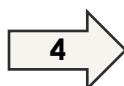
- Ordinateur
- Simulateur
- Sur route



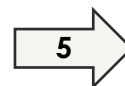
- Inscription et Mise en place d'un planning prévisionnel



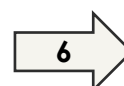
- Formation théorique présentiel (collectifs)
- Formation théorique à distance
- Alternance de théorie et de pratique



- Examen Théorique



Formation pratique (Individuel ou collectifs)



- Conduite accompagnée
- Conduite supervisée



- Examen Blanc



- Examen pratique

## COURS RECOMMANDÉS

### PARCOURS THÉORIQUE

La formation théorique portant sur des **questions « d'entraînement au code »** peut être suivie à votre rythme, soit :

- dans **l'école de conduite** avec un **support média**
- avec ou sans **enseignant**
- via **Internet** – QCM; cours commentés; cours par thèmes

### PARCOURS PRATIQUE

Pendant la phase pratique, vous serez amené(e) à **circuler** :

- **en ville**
- **en rase campagne**
- **sur autoroute**
- **par temps dégradé (pluie, brouillard, neige...)**
- **de nuit**

**Votre présence est fortement recommandée pour les cours collectifs sélectionnés. Ces cours sont dispensés en présentiel par des enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.**

### THÈMES :

- L'arrêt et le stationnement
- Les croisements et les dépassements
- La connaissance de la réglementation générale du permis de conduire
- L'éco-conduite
- Les priorités
- Alcool et stupéfiants
- Défaut de port de la ceinture de sécurité
- Les règles de circulation
- La signalisation
- Les comportements dans les tunnels
- La visibilité
- La prise de conscience des risques
- Le respect des autres usagers – Le partage de l'espace public
- Vitesse
- Distracteurs
- Spécificité du groupe lourd**
- Spécificité du 2 roues**



# POURQUOI CHOISIR LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE ?

## 1/ Se former dans la durée

Formation accessible **à partir de 15 ans** avec un passage d'examen **dès 17 ans !**

### PHASE 1 : FORMATION INITIALE

- Une **évaluation** préalable
- Une **formation théorique**
- Un **examen théorique**
- Une **formation pratique** (20h de cours minimum)

### PHASE 2 : CONDUITE ACCOMPAGNÉE

- Un **rendez-vous préalable** d'une durée minimum de 2h
- Une phase de conduite d'un an minimum sur au moins **3000 km**, en compagnie d'un ou plusieurs accompagnateurs
- Deux rendez-vous pédagogiques** de 3h au cours de la phase de conduite

## 2/ Augmenter ses chances de réussite

**74% de taux de réussite** contre 55% pour la filière B traditionnelle  
La conduite accompagnée garantie une **meilleure sécurité**





# POURQUOI CHOISIR LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE ?

## 3/ Les avantages

### ASSURANCE

- Avantages tarifaires des compagnies d'assurance
- Surprime de la 1<sup>ère</sup> année diminuée de 50%
  - Suppression de la surprime la 2<sup>ème</sup> année si l'élève n'a occasionné aucun accident

### PERMIS PROBATOIRE

Période probatoire réduit à 2 ans, au lieu de 3 pour les conducteurs issus de la formation traditionnelle

### MOINS D'ACCIDENT

Quatre fois moins d'accidents que les conducteurs issus de la formation traditionnelle au cours des premières années de conduite

### LES ACCOMPAGNATEURS DOIVENT

- être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans sans interruption
  - obtenir l'accord de l'assureur
- ne pas avoir de condamnation pour certains délits (alcool, stupéfiants...)
- être mentionné dans le contrat signé avec l'école de conduite
- participer à l'évaluation de la dernière étape de la formation

### DOCUMENTS À PRÉSENTER LORS D'UN CONTRÔLE ROUTIER

- le formulaire de demande de permis « 02 » ou sa copie
- le livret d'apprentissage AAC
- le disque « Conduite Accompagnée » apposé à l'arrière du véhicule
- le permis de conduire de l'accompagnateur

**BON À SAVOIR**





# APPRENDRE GRÂCE À LA CONDUITE SUPERVISÉE

## QU'EST-CE QUE LA CONDUITE SUPERVISÉE ?

La conduite supervisée permet d'acquérir **plus d'expériences pratiques** en complétant sa formation initiale par une phase de conduite accompagnée.

>> C'est au terme de **20h de conduite minimum** avec l'enseignant que la Conduite Supervisée peut réellement commencer !

Elle débute par un **rendez-vous préalable** en présence de **l'enseignant** et **du futur accompagnateur**, au moment où l'enseignant estime que l'élève est **prêt à conduire** avec son accompagnateur. L'enseignant dispense alors ses conseils aux deux parties pour bien commencer la période de conduite accompagnée.

>> **1000 km** à parcourir pour **PRATIQUER** et **APPRÉHENDER SEREINEMENT** l'examen du permis de conduire !

## LES AVANTAGES DE LA CONDUITE SUPERVISÉE ?

- Acquérir plus d'expériences de conduite & approfondir ses acquis
- Augmenter ses chances de réussite lors de l'examen pratique





# APPRENDRE GRÂCE À LA CONDUITE SUPERVISÉE

## LES CONDITIONS ?

- Avoir **18 ans ou plus**
- Obtenir l'**accord de l'assureur du véhicule**
- Avoir réussi l'**examen théorique** du code de la route
- Avoir suivi une **formation pratique** avec un enseignant expert de l'école de conduite (**20 heures minimum**)
- Bénéficier d'une **évaluation favorable** de la part de son enseignant de la conduite

## QUAND CHOISIR LA CONDUITE SUPERVISÉE ?

- >> Au moment de votre **inscription**
- >> **Suite à un échec** lors de votre examen pratique

### CONDITIONS POUR L'ACCOMPAGNATEUR

- Être titulaire du **permis B depuis au moins 5 ans** (sans interruption)
- Obtenir l'**accord de son assureur**
- **Figurer dans le contrat** signé avec l'école de conduite

#### **A NOTER**

*Il est possible d'avoir plusieurs accompagnateurs, également hors du cadre familial.*

### INFOS COMPLÉMENTAIRES

Comme pour le permis B classique, la **période probatoire est de 3 ans** (6 points à l'obtention du permis et 12 points au bout de 3 ans sans infraction)

L'élève ne bénéficie pas nécessairement de tarifs préférentiels en souscrivant son assurance « jeune conducteur »





# LE PERMIS EN BOITE AUTOMATIQUE

## LES CONDITIONS ?

- Les mêmes que pour un permis B sauf que la durée minimum de formation est réduite à 13 heures au lieu de 20

16 ans minimum à l'inscription en formation traditionnelle ou 15 ans minimum en conduite accompagnée

18 ans minimum au passage de l'examen en formation traditionnelle ou 17 ans et demi minimum en conduite accompagnée

## POURQUOI CHOISIR LE PERMIS EN BEA ?

- >> Une formation plus rapide
- >> Une formation moins coûteuse

### Des gains de temps et de sécurité

une plus grande simplicité de la conduite qui permet au candidat de se concentrer davantage sur son environnement et augmenter ainsi sa sécurité, et celle des autres, sur la route

#### **A NOTER**

*Les déroulés de la formation et de l'examen sont les mêmes que pour le permis B*

### Convertir son permis boîte auto en permis B manuel

3 mois après l'obtention du permis B en boîte automatique, il suffit de suivre une formation complémentaire de 7 heures sans examen final





## CER GIL ET CHRIS

176 AVE ROUGET DE L'ISLE  
94400 Vitry sur seine



### HORAIRES DE CODE

	<u>MATIN</u>	<u>APRÈS-MIDI</u>
LUN.		14H30 - 17h30
MAR.	10H30	17h30
JEU -		14H30 - 17h30
VEN	10h30	17h30



### HORAIRES DES COURS DE CONDUITE

	<u>MATIN</u>	<u>APRÈS-MIDI</u>
LUN.	08H00– 13h00	13h00 – 20h00
MAR.	08H00– 13h00	13h00 – 20h00
MER.	08H00– 13h00	13h00 – 20h00
JEU.	08H00– 13h00	13h00 – 20h00
VEN.	08H00– 13h00	13h00 – 20h00
SAM.	08h00 –13h00	

**CER GIL ET CHRIS MAC VAL**  
2 AVE MAXIMILIEN ROBESPIERRE  
94400 Vitry sur seine



**HORAIRES DE CODE**

<u>MATIN</u>	<u>APRÈS-MIDI</u>
LUN.	17h30
MAR.	15H00 - 17h30
MER.	15H00
JEU - 10h30	17h30
VEN	15H00 - 17h30



**HORAIRES DES  
COURS DE CONDUITE**

<u>MATIN</u>	<u>APRÈS-MIDI</u>
LUN. 08H00– 13h00	13h00 – 20h00
MAR. 08H00– 13h00	13h00 – 20h00
MER. 08H00– 13h00	13h00 – 20h00
JEU. 08H00– 13h00	13h00 – 20h00
VEN. 08H00– 13h00	13h00 – 20h00
SAM. 08h00 –13h00	

Nous pouvons vous remettre, sur simple demande, les éléments suivants :

- Une copie du règlement intérieur
- Le bilan annuel de nos résultats & taux de réussite par formation
- Le nombre moyen d'heures de formation correspondant aux taux de réussite en première et en deuxième présentation.
- Une synthèse des résultats des questionnaires de satisfaction
- Toute réclamation, fera l'objet d'une notification écrite à CER envoyée avec accusé de réception.



**GARANTIES  
FINANCIÈRES**



Toute réclamation, fera l'objet d'une notification écrite à CER envoyée avec accusé de réception.



**GARANTIES  
FINANCIÈRES**



---

## CER GIL ET CHRIS

176 AVE ROUGET DE L'ISLE  
94400 VITRY SUR SEINE –  
TEL : 01 45 73 06 30

**Mail:** [cergiletkhris@orange.fr](mailto:cergiletkhris@orange.fr)

RCS CRETEIL : 352 183 180

SIRET : 352 183 180 00012

N° FORMATION PROF : 11940621194

N° D'AGRÉMENT : E 02 0940 1710

## CER GIL ET CHRIS

### mac val

2 AVE MAXIMILIEN ROBESPIERRE  
94400 VITRY SUR SEINE –  
TEL : 01 46 70 72 30

**Mail:** [cergiletkhris@orange.fr](mailto:cergiletkhris@orange.fr)

RCS CRETEIL : 352 183 180

SIRET : 352 183 180 00038

N° FORMATION PROF : 11940621194

N° D'AGRÉMENT : E 17 0940 0230

---

Pour tout renseignement, nos agences vous accueille: ...

**CER**   
C'EST RÉUSSIR